

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*c'est quoi ?*

1

Le conseil d'administration (CA) est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement.

2

Le CA est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves).

3

Le CA participe à la vie de l'établissement scolaire en votant certaines décisions. Il peut également être consulté pour avis.

4

Le CA vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier.

5

Le CA se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an.

*Comment participer ?*

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (à 1 tour).

Les élections ont lieu au plus tard avant la fin de la 7<sup>è</sup> semaine de l'année scolaire.(Octobre)

Le vote a lieu à l'urne et par correspondance.

**6 représentants élus des parents d'élèves  
au collège Jean Moulin**

Les représentants sont élus pour un mandat d'1 an.